

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
CENTRE DE GESTION DU JURA**

3 rue Victor Bérard  
39300 CHAMPAGNOLE  
Tél. 03.84.53.06.39

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

19 AVRIL 2024

**DELIBERATION N°76-2024**

<b>Objet : Avis et désignation des membres du CST représentant les collectivités</b>	Nombre de membres en exercice	20
	Nombre de membres présents	13
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	5
	Nombre de membres votants	18
	Date de la convocation : 11 avril 2024	

**PRESENTS :** Mesdames, Messieurs : Clément PERNOT, Frank STEYAERT, Françoise VESPA, Gérard FERNOUX-COUTENET, Christiane MAUGAIN, Gérard DUCHENE, Alain CHOULOT, Jacqueline LAROCHE, Zora CHAFFARD-QOCHIH, Christian NOIR, Sandrine GAUTHIER-PACOUD, Arielle BAILLY, Maurice HOFFMANN.

**EXCUSES :** Mesdames, Messieurs : Véronique LAMBERT, Geneviève MOREAU, Aline CALLEGHER, Régis CHOPIN, Guy SAILLARD, Dominique CHAUVIN, Valérie DEPIERRE.

**POUVOIRS :** Mme Geneviève MOREAU a donné pouvoir à M. Clément PERNOT ; Mme Aline CALLEGHER a donné pouvoir à M. Maurice HOFFMANN ; M. Régis CHOPIN a donné pouvoir à M. Frank STEYAERT ; M. Guy SAILLARD a donné pouvoir à Mme Arielle BAILLY ; M. Dominique CHAUVIN a donné pouvoir à Mme Françoise VESPA.

Assistaient également à titre consultatif Véronique DELACROIX, Directrice du Centre de Gestion, Agnès ARNOULD responsable communication et marchés publics et Laetitia GUYON juriste.

Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° 9 du 10 mars 2022, fixant, à la suite des élections professionnelles de décembre 2022 le nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial placé au CDG et décidant du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements,

Vu la délibération n°68 du 19 avril 2024, portant élection du Président du Centre de Gestion ;

Le Comité Social Territorial (CST) est une instance consultative, composée de représentants du personnel et de représentants de l'établissement dont le nombre est déterminé en fonction de l'effectif des agents qui en dépendent.

Considérant qu'un CST doit être mis en place dans chaque collectivité de plus de 50 agents et que les autres collectivités relèvent du CST départemental, mis en place par le Centre de gestion ;

Considérant que le CST est composé de représentants des collectivités et établissements publics désignés par l'autorité territoriale, formant le collège des employeurs, et de représentants du personnel (collège des représentants du personnel), élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle ;

Considérant que les représentants titulaires sont en nombre égal à celui des représentants suppléants ;

Considérant que le collège des représentants des collectivités et établissements publics est constitué des membres représentant les collectivités ou établissements publics et du Président du CST ;

Le Président expose que dans le cadre des élections professionnelles de 2022, les membres du conseil d'administration avaient décidé par délibération du 10 mars 2022 :

- de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités et établissements affiliés au CDG (et le CDG) égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, employant moins de 50 agents,
- de fixer à 7 le nombre de représentant des élus titulaires,
- de recueillir l'avis des représentants des collectivités et établissements en relevant.

Sur proposition du Président, les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré et voté, optent, à l'unanimité pour le maintien des dispositions adoptées par délibération du 10 mars 2022 et la composition du collège employeurs reprise ci-dessous est inchangée :

<i>Comité Social Territorial et formation spécialisée</i>	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Françoise VESPA Présidente	Aline CALLEGHER
Christiane MAUGAIN	Christian NOIR
Geneviève MOREAU	Gérard FERNOUX-COUTENET
Zora CHAFFARD-QOCHIH	Frank STEYAERT
Valérie DEPIERRE	Dominique CHAUVIN
Sandrine GAUTHIER-PACOUD	Régis CHOPIN
Maurice HOFFMANN	Alain CHOULOT

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

A CHAMPAGNOLE le 22 avril 2024



Le Président,

Frank STEYAERT

